

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 SEPTEMBRE 2016

Convocation du 29/08/2016

20h30. Nombre d'élus en exercice : 10 - Présents 6 – Votants 8

Présents : ROSSIGNOL Patrick, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, LOUP Gilles, MOESSNER Joël, MAUREL Francis.

Absents excusés : FERREIRA Sabine, LEDOUX Maxence qui donne pouvoir à MOESSNER Joël, LACAZE Richard qui donne pouvoir à DURAND Jacques.

Absent : GATIMEL Arnaud.

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : DURAND Jacques

I – SIVOM : Reprise de compétence voirie

Par délibération en date du 08/02/2011 le Conseil Municipal de Saint-Amancet s'est prononcé favorablement pour la modification des statuts et l'adhésion de la commune à la compétence voirie (partie FAVIL) du SIVOM du canton de Dourgne. Modifications des statuts par arrêté préfectoral du 26 octobre 2011.

Conformément à l'article 6 des statuts du SIVOM, la compétence optionnelle voirie peut être reprise au syndicat par chaque commune membre trois mois avant la fin de l'année civile.

Il convient désormais que la commune de Saint-Amancet, membre du SIVOM, se prononce sur la reprise de la compétence voirie.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré décide de reprendre la compétence voirie au SIVOM du canton de Dourgne à compter du 31/12/2016, et autorise le maire à signer toute pièce nécessaire

Avis favorable à l'unanimité : Vote = 8

II – Terrain M. RAYNAUD – Parcelle n° 433

Vu l'exposé de M. le Maire, **Le conseil municipal accepte** la proposition de M. Bernard RAYNAUD d'offrir, pour l'euro symbolique, à la Commune de Saint-Amancet la parcelle n° 433, d'une surface de 126 m2, lui appartenant.

La commune prendra à sa charge les frais de bornage et de notaire pour l'enregistrement de ce dossier. Le Maire est chargé de prendre contact avec le notaire et de signer tous les documents nécessaires.

Avis favorable à l'unanimité : Vote = 8 pour.

III – Entretien et aménagement de la parcelle du CAYROL

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'entretien et l'aménagement de la parcelle du Cayrol, ainsi que de la pose d'une clôture.

Objectif : Restaurer une unité de pelouses sèches (environ 2 ha) en mettant en place un pâturage extensif.

Les travaux de débroussaillage, d'élagage, la pose des clôtures et des portails font l'objet d'une demande de financement dans le cadre d'un contrat Natura 2000. (cf annexe : descriptif du projet et plan de financement)

Par la suite, l'entretien sera assuré grâce au pâturage de brebis appartenant à un éleveur voisin ; il pourra être complété par l'intervention d'autres animaux, notamment des ânes. Un plan de gestion pastoral sera établi et une convention de gestion sera formalisée entre la commune et les éleveurs.

Parcelles cadastrales concernées : B147, B148, B149 et B150.

Avis favorable à l'unanimité : Vote = 8 pour.

IV – Compte-rendu de la commission urbanisme.

Réflexion sur la négociation avec M. REY pour le projet de lotissement.

V – ONEMA : Mise en conformité des prélèvements d'eau

Compte-rendu de Jacques DURAND sur la rencontre avec M. Mendez. Nécessité de réaménager les seuils de prélèvement d'eau sur le ruisseau des Avaris.

Questions diverses

- Compte-rendu du Conseil de la Communauté de Communes :
 - - Participation au séminaire de réflexion sur le fonctionnement interne de la Communauté de Communes. Problèmes de communication interne.
 - - Accompagnement par Mme Ory pour la CLECT : transfert voirie.

- Compte-rendu sur l'étude « Energie partagée » réalisée par le Parc Régional.

- Projet aménagement du chemin rural menant chez Mme PRISSET.

- Prévoir une réunion affouage et une réunion publique sur les activités communales.
- Problème de vitesse excessive de certains habitants.
- Prévoir une journée collective pour le fleurissement du village ; Rentrer les fleurs pour l'hivernage.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés la séance est close à 22h 50

ROSSIGNOL Patrick	LACAZE Richard Absent, pouvoir à DURAND Jacques
DURAND Jacques	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud – Absent	LOUP Gilles
MAUREL Francis	FERREIRA Sabine – Absente excusée
LEDOUX Maxence Absent, pouvoir à MOESSNER Joël	MOESSNER Joël

